

Protection Juridique *Gamme Essentiel*

A QUI S'ADRESSE CE CONTRAT ?

Les particuliers à la recherche d'une couverture de protection juridique incontournable.
Les bénéficiaires : l'assuré et sa famille (son conjoint, concubin ou toute personne liée à lui par un PACS et leurs enfants fiscalement à charge).

LES DOMAINES D'INTERVENTION

- L'atteinte à la personne
- L'habitation
- La consommation
- Les relations avec les organismes bancaires, de crédit et les assurances
- Les relations avec les services publics
- Les loisirs
- Le travail
- L'automobile
- La conduite responsable

LES EXEMPLES D'INTERVENTION

- L'assuré fait l'objet d'un licenciement abusif.
- Après le nettoyage à sec de son tapis, l'assuré le récupère abîmé.
- L'assuré fait réparer son véhicule mais la facture ne correspond pas au devis.
- La rénovation de l'immeuble voisin cause à l'assuré des nuisances importantes.

LE TARIF

77€ / an ou 7€ / mois

LES CONDITIONS DE LA GARANTIE

Liberté du choix des défenseurs (avocats, huissiers, etc...)
Plafond de garantie par sinistre : 22 313 €
Dont plafond expertise judiciaire : 5 419 €
Seuil d'intervention : 0 €
Franchise : 0 €